

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 25754 - 1999 B 05045 - 424 985 281 - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS : Nanterre 424 985 281

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « A – Immobilisations financières » de l'annexe des compte annuels décrit les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables retenues par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des modalités d'évaluation retenues, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et vérifié la pertinence des informations fournies dans l'annexe.

- La note « D – Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels décrit :
 - les conditions de garanties de passif accordées au titre de l'ancienne filiale NOROXO. Nous avons examiné la documentation juridique qui fonde l'estimation de la provision et nous avons vérifié la pertinence des informations mentionnées dans l'annexe.
 - la comptabilisation d'une provision correspondant à la situation nette négative de la filiale EMCF. Nous avons examiné la documentation qui fonde la provision et nous avons vérifié la pertinence des informations mentionnées dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 19 juin 2024

DocuSigned by:
EB3CDB39529E48E...

Daniel Escudeiro

Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 378 334 717,84	211 427 275,00	1 166 907 442,84	1 166 907 442,84
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 378 334 717,84	211 427 275,00	1 166 907 442,84	1 166 907 442,84
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	169 996 098,52		169 996 098,52	123 933 920,27
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	169 996 098,52		169 996 098,52	123 933 920,27
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 548 330 816,36	211 427 275,00	1 336 903 541,36	1 290 841 363,11

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 1 003 793 125,00)	1 003 793 125,00	1 003 793 125,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	412 992 338,12	412 992 338,12
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	46 712 058,46	46 712 058,46
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(175 415 728,90)	(196 255 647,08)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(438 159 731,23)	20 839 918,18
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	849 922 061,45	1 288 081 792,68
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	484 000 000,00	
Provisions pour charges	2 721 000,00	2 192 000,00
PROVISIONS	486 721 000,00	2 192 000,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	252 019,91	118 716,43
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 460,00	9 854,00
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		439 000,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	260 479,91	567 570,43
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 336 903 541,36	1 290 841 363,11

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			110 008,33	111 495,96
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			8 625,91	9 642,30
CHARGES D'EXPLOITATION			118 634,24	121 138,26
RESULTAT D'EXPLOITATION			(118 634,24)	(121 138,26)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			40 262 086,00	19 500 094,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 684 997,31	1 241 216,68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			45 947 083,31	20 741 310,68
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			331,30	43 489,69
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			331,30	43 489,69
RESULTAT FINANCIER			45 946 752,01	20 697 820,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			45 828 117,77	20 576 682,73

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	439 000,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		439 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	439 000,00	439 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		439 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	484 529 000,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	484 529 000,00	439 000,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-484 090 000,00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-102 151,00	-263 235,45
TOTAL DES PRODUITS	46 386 083,31	21 180 310,68
TOTAL DES CHARGES	484 545 814,54	340 392,50
BENEFICE OU PERTE	-438 159 731,23	20 839 918,18

ExxonMobil France Holding SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31/12/23

INFORMATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total du bilan avant répartition du résultat : 1 336 903 541 EUROS

Résultat de la période : 45 840 269 EUROS (profit)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 de l'autorité des Normes comptables, relatif au nouveau Plan Comptable Général homologué par arrêté du 8 septembre 2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Test de dépréciation des titres de participation

Le test de dépréciation des titres de participation réalisé au 31 décembre 2023 conduit à maintenir la provision pour dépréciation de l'intégralité de la valeur des titres de la société ExxonMobil Chemical France.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Arrêt définitif du vapocraqueur, des unités de polyéthylène, de polypropylène, d'adhésifs et des facilités logistiques associées d'ExxonMobil Chemical France

Le jeudi 11 avril 2024 au cours d'un Comité Social et Economique Central (CSEC) de l'UES ESAF/ERSAS/EMCF, la direction a communiqué son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024. En dépit des mesures prises pour réduire les coûts et améliorer leur performance économique ces dernières années, ces unités ne sont pas économiquement viables. En effet, la configuration du vapocraqueur, sa taille comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendent non compétitif.

Ce projet de fermeture devrait entraîner la suppression de 677 emplois au périmètre des sociétés du groupe ExxonMobil en France sur l'année 2025. La société prévoit de démanteler à terme les installations concernées et d'engager la réhabilitation environnementale. La recherche de solutions individuelles et collectives sera engagée après la consultation des représentants du personnel. Des mesures d'accompagnement renforcées visant au retour à l'emploi seront proposées, aucun départ n'est envisagé avant 2025.

EMFH, en qualité d'actionnaire unique de sa filiale EMCF, a confirmé son intention d'accompagner la société EMCF ces prochains mois pour le financement de ce projet de réorganisation.

NOTES SUR LE BILAN

A - IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou de souscription.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'acquisition des titres E.M.C.F. chez E.M.F.H. est de 211 400 milliers d'euros.
Pour rappel, une dotation aux provisions pour dépréciation de l'intégralité de la valeur des titres EMCF dans les livres d'EMFH a été constatée au 31 Décembre 2019.
Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2023 a confirmé le maintien de cette dépréciation au 31 décembre 2023.

La valeur d'acquisition des titres ESSO S.A.F. chez E.M.F.H. est de 650 696 milliers d'euros.
Au 31 décembre 2023 aucun indice de perte de valeur des titres ESSO S.A.F. n'a été constaté, le résultat net consolidé d'Esso S.A.F. suivant les normes IFRS étant de 676,5 M€ en 2023.

Le prix d'acquisition des titres Infineum France (valeur de marché) à 516 183 milliers d'euros et la prise en compte des résultats ainsi que la distribution des dividendes depuis cette acquisition justifie l'absence d'une dépréciation.

TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeurs d'acquisition des titres détenus	Valeurs d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Dividendes encaissés par la société
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'EMFH *										
1-Filiales (+ de 50% du capital détenu par EMFH)										
- ESSO SAF	98 338	1 324 986	82,89	650 696	650 696			18 785 306	575 890	21 311
- ExxonMobil Chemical France	37 012	(5 255)	100,00	211 400	0			1 801 250	(515 355)	0
2-Participations (10 à 50% du capital)										
- Infineum France	15 326	295 306	50,00	516 183	516 183			880 026	74 400	18 951
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1-Filiales françaises				56	29					0
2-Participations dans des sociétés françaises										

B - AUTRES CREANCES :

Créances fiscales : 16 775 milliers d'euros.

Pour mémoire, la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 Juillet 2021 visant à accompagner les entreprises dans la sortie de crise jusqu'à la fin de l'année 2021 a renforcé temporairement le dispositif de report en arrière des déficits au titre de l'impôt sur les sociétés, dit « carry back ». Cette loi prévoyait la possibilité pour les entreprises de reporter en arrière la totalité de leur déficit constaté au titre de l'exercice déficitaire clos à compter du 30 juin 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 sur leurs bénéfices des trois exercices précédents (2019, 2018, 2017). Les déficits ainsi imputés faisaient naître une créance sur le Trésor au taux d'impôt applicable à compter du 1er janvier 2022 soit 25% et imputable sur l'impôt des cinq exercices suivants ou remboursable à l'issue de cette période de cinq ans.

Au titre de ce dispositif, le groupe ExxonMobil France Holding S.A.S. a exercé un report en arrière du montant de la part du déficit fiscal constaté au 31 décembre 2020 correspondant au bénéfice taxable de l'exercice 2017 (soit 62.6 millions d'euros). La créance sur le Trésor s'établit ainsi à 15 654 milliers d'euros.

Par ailleurs, le groupe fiscal EMFH ayant été déficitaire sur la période 2018 à 2022 inclus, il en résulte une créance sur l'Etat provenant des crédits d'impôts CIR non encore utilisés, reçus principalement de sa filiale EMCF au titre des exercices 2019 à 2022. Le montant de ces crédits d'impôts s'élève à 1 121 milliers d'euros.

(milliers d'euros)

Rubriques	filiale du groupe fiscal intégré EMFH	crédits d'impôt exercice 2019	crédits d'impôt exercice 2020	crédits d'impôt exercice 2021	crédits d'impôt exercice 2022	Montant au 31 dec 2023
CIR	EMCF		418	210	232	860
	Infineum France		151		103	254
sous total CIR		0	569	210	335	1 114
Mécénat	EMCF	7				7
sous total Mécénat		7	0	0	0	7
Carry back	EMFH			15 654		15 654
sous total Carry back		0	0	15 654	0	15 654
total créances sur l'Etat		7	569	15 864	335	16 775

Comptes Courants avec les sociétés du groupe : 153 221 milliers d'euros.

Ce montant comprend des avances financières accordées par E.M.F.H. aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions de trésorerie. Au 31 décembre 2023, les avances financières consenties étaient les suivantes :

- Société ExxonMobil Capital Hungary KFT pour 23 620 milliers d'euros
- Société ExxonMobil Chemical France pour 125 045 milliers d'euros

Par ailleurs, ce montant comprend une provision pour produits d'intérêts à recevoir au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 4 587 milliers d'euros.

C - CAPITAUX PROPRES :

La société ExxonMobil France Holding SAS est filiale à 100 % d'ExxonMobil International Holdings BV (Pays Bas).

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	1 416 785			1 416 785
Réserve légale et autres	46 712			46 712
Report à nouveau	(196 256)	20 840		(175 416)
Résultat 2022	20 840		(20 840)	0
Résultat 2023		45 840		45 840
Subventions d'investissement	0			0
Provisions réglementées	0			0
Total	1 288 082	66 680	(20 840)	1 333 922

D – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : 486 721 milliers d'euros

Ce montant comprend :

1. La garantie de passif signée en août 2008 entre la Société ExxonMobil France Holding S.A.S., et la Société SOGESI S.A.S. Associé Unique de la Société NOROXO S.A.S., qui couvre :
 - la diminution des postes d'actifs et le paiement de tout passif qui interviendrait avant le 30 juin 2015, dans la limite de 25 000 milliers d'euros, qui résulterait notamment d'une insuffisance des provisions afférentes aux coûts futurs de démantèlement, dépollution et remise en état (garantie de passif générale). Cette dernière avait fait l'objet d'une extension signée en date du 6 décembre 2019 et avait donné lieu à une dotation à la provision de 7 881 milliers d'euros ;
 - le risque judiciaire en relation avec l'épidémie de légionellose constatée dans la région lennoise fin 2003 (garantie illimitée dans le temps et en montant).

Au 31 décembre 2023, la provision s'établit à 2 721 milliers d'euros, dont 1 371 milliers d'euros au titre de la garantie générale et 1 350 milliers d'euros au titre de la garantie de passif couvrant le risque judiciaire. Une dotation à la provision pour un montant de 529 milliers d'euros a été constatée correspondant aux versements à effectuer au titre de la garantie de passif générale (qui avait, pour rappel, fait l'objet d'une extension en 2019 pour 7 881 Milliers d'euros).

2. Une provision pour risques de 484 000 milliers d'euros correspondant à la situation nette négative de la filiale EMCF, EMFH ayant confirmé son intention d'accompagner sa filiale EMCF dans le financement de son projet de réorganisation engagé dès 2024.

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour garanties de passif consenties à la filiale Sogesi					
- garantie générale appelée non versée	842	529			1 371
- garantie couvrant le risque judiciaire lié à l'épidémie de légionellose de l'usine Noroxo	1 350				1 350
Provision pour situation nette négative filiale EMCF		484 000			484 000
Total	2 192	484 529	0	0	486 721

E - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES :

Aucun emprunt n'a été contracté en 2023.

Une dette de 30 milliers d'euros envers S.F.L.A. et une dette de 222 milliers d'euros envers ESSO S.A.F. figurent au bilan du 31 décembre 2023.

F – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES :

(milliers d'euros)

Creances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances:			
Groupe & associés	153 221	153 221	
Débiteurs divers			
Etats & collectivités	16 775	7	16 768
Dettes			
Emprunts & dettes financières diverses:			
Groupe & associés	252	252	

G – DETTES FISCALES ET SOCIALES :

Compte tenu de la situation déficitaire du groupe EMFH en 2023 aucune dette d'impôt sur les sociétés n'a été constatée au 31 décembre 2023.

NOTES SUR LE RESULTAT

H - RESULTAT FINANCIER :

Produits financiers : 45 947 milliers d'euros correspondant à :

- 18 951 milliers d'euros de dividendes reçus de la participation Infineum France
- 21 311 milliers d'euros de dividendes reçus de la filiale Esso S.A.F.
- 5 685 milliers d'euros d'intérêts payés par EMCF, ESSO S.A.F. et ExxonMobil Hungary KFT.

Charges financières : Elles sont non significatives.

I - RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Il comprend

- un produit et une charge exceptionnelle pour un montant net négatif de 90 milliers d'euros correspondant à une dotation à la provision pour garantie de passifs entre E.M.F.H. et Sogesi (*);
- Une dotation à la provision pour risque pour un montant de 484 000 milliers d'euros correspondant à la situation nette négative de sa filiale EMCF au 31 décembre 2023.

() Garantie de passif signée en août 2008 entre la Société ExxonMobil France Holding S.A.S., et la Société SOGESI S.A.S. Associé Unique de la Société NOROXO S.A.S et qui a fait l'objet d'une extension signée le 6 Décembre 2019 (voir rubrique D : provisions pour risques et charges).*

J - IMPOTS SUR LES BENEFICES :

Il comprend un produit d'impôt de 102 milliers d'euros provenant du crédit impôt recherche Infineum au titre de l'exercice 2022.

La société ExxonMobil France Holding SAS, est mère d'un groupe d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2023 ses filiales sont : ExxonMobil Chemical France SARL et la Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés SARL (S.F.L.A.).

La convention d'intégration fiscale prévoit que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément. En conséquence, la société « tête de groupe » bénéficie ou pâtit des conséquences positives ou négatives du système d'intégration fiscale.

Par ailleurs, depuis l'acquisition de la participation d'Infineum France SNC en date du 1er avril 2015, les bénéfices réalisés par la société Infineum France sont imposés au niveau d'EMFH à raison de la part des résultats correspondant à ses droits, soit 50%.

AUTRES INFORMATIONS

K – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT :

Accroissement de la dette future d'impôt : le montant du déficit créé en 2023 ressort à 23 741 milliers d'euros.

Déficits reportables du groupe fiscal EMFH au 31-12-2023 : 715 056 milliers d'euros.

Conformément à la loi de finances pour 2013 l'imputation des pertes antérieures est limitée à 1 million d'euros majoré de 50% du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

En 2023, le résultat d'ensemble du groupe fiscal intégré ExxonMobil France Holding est déficitaire pour 231 164 milliers d'euros.

L – COMPTES CONSOLIDES :

En application de l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société ExxonMobil France Holding SAS est exemptée d'établir des comptes consolidés pour le groupe qu'elle représente du fait de son appartenance à un ensemble de sociétés plus important dont la tête de groupe, ExxonMobil Luxembourg et Compagnie, établit ses propres comptes consolidés dans les conditions prévues au même article.

M – ENGAGEMENTS HORS BILAN :

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2023	2022
Crédits d'enlèvement en douane : garantie donnée par la maison mère EMFH à ses filiales :		
- ESSO S.A.F.	250 000	250 000
- E.M.C.F.	4 500	4 500
Autres garanties données à ESSO S.A.F. (garantie transit et garantie litige)	239	239
<u>Suivant convention de cession d'actions (titres NOROXO) :</u>		
Garantie de passif donnée à la société SOGESI S.A.S. :		
- Garantie liée à la procédure pénale de légionellose de Noroxo sans limite de durée	sans plafond	sans plafond
- Engagement sur le passif de Noroxo (couverture des coûts de remise en état des sols de Noroxo)	4 910	5 000
Garantie et caution données à la société E.M.C.F. :		
- Garantie transit	0	0
- Caution pour opérations diverses	50	50
- Acte de cautionnement Litige Imports	0	0
- Contre-garantie accordée à Eufer Hermes au titre des garanties environnementales souscrites par EMCF	8 661	8 661
Engagement donné sur le passif de la participation Infineum France S.N.C.	86 562	101 218
Engagement donné sur le passif de la participation Worex S.N.C.	27 855	21 478
Engagement donné par E.M.F.H. à l'IGRS au titre de l'obligation de sécurisation des engagements retraites de Noroxo	154	184
Engagements reçus	2023	2022
Engagement reçu de Shell Finance (Netherlands) B.V. pour la garantie par la société des Pétroles SHELL S.A.S. de son obligation d'indemniser E.M.F.H. à hauteur de 50% des dettes qu' E.M.F.H. aurait réglées directement à un créancier d'Infineum France SNC en sa qualité d'associé	226 244	234 390

N – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Un montant de 8 460 euros hors taxes a été comptabilisé en 2023 au titre des honoraires de commissariat aux comptes et de la certification de l'examen des comptes individuels de l'exercice.

ExxonMobil France Holding SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 003 793 125 euros
Siège social : 20 rue Paul Héroult - 92000 Nanterre
424 985 281 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE ADRESSEE A L'ASSOCIE UNIQUE

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre,

La société ExxonMobil International Holdings B.V., société de droit néerlandais au capital de 18000 euros, dont le siège est à Rotterdam, Botlekweg 121, Havennummer 4060, 3197 KA Botlek, The Netherlands, représentée par Messieurs J.F. Alen et A. Roeland,

Propriétaire de la totalité des 65 822 500 actions de 15,25 € de nominal chacune composant le capital social de la société et donc associé unique de ladite société,

Faisant suite à la consultation écrite qui lui a été adressée le 21 juin 2024 par le Président de la société ExxonMobil France Holding S.A.S.,

A adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023, approuve ces rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, à savoir :

Report à nouveau avant affectation	(175 415 728,90) €
Résultat net 2023	(438 159 731,23) €
Soit un total de :	(613 575 460,13) €

De la façon suivante :

Affectation à la réserve légale	0,00 €
Dividende	0,00 €
Report à nouveau après affectation	(613 575 460,13) €
Soit un total de :	(613 575 460,13) €

L'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide à titre de règles internes et conformément aux statuts de la Société de limiter les pouvoirs financiers du Président en adoptant les dispositions suivantes :

Deux personnes parmi le Président, le Trésorier ou le Contrôleur (ci-après appelées Personnes Autorisées) agissant conjointement, et dont l'une au moins est le Trésorier, sont autorisées à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires avec les fonds et au nom de la Société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds. Si la Société a conclu ou devait conclure une convention d'entraide administrative, en vertu de laquelle elle aurait confié la gestion financière et administrative à ESSO S.A.F, le Trésorier et le

Contrôleur ci-dessus mentionnés seraient respectivement, le Directeur de la Division Etudes et Opérations Financières et Trésorier, et le Contrôleur de la société ESSO S.A.F.

Chaque compte, ouvert et géré conformément à la présente résolution, pourra être débité des opérations ordonnées par une Personne Autorisée ou par toute personne désignée (appelée ci-dessous Personne Désignée) par écrit avec accusé de réception, auprès de l'établissement teneur de compte par le Trésorier agissant conjointement avec une autre Personne Autorisée pourvu que tout paiement, de quelque montant qu'il soit, ait été autorisé par deux Personnes Autorisées ou Désignées agissant conjointement, et que pour tout paiement :

- par chèque ou lettre d'instruction, l'autorisation de paiement soit matérialisée par la (les) signature(s) de Personne(s) Autorisée(s) ou Désignée(s) ;
- par transfert électronique, l'autorisation de paiement soit matérialisée par des procédures de sécurité approuvées par deux personnes parmi les Personnes Autorisées ou Désignées.

Deux personnes parmi les Personnes Autorisées ou Désignées, dont l'une au moins est le Trésorier, agissant conjointement sont autorisées et reçoivent tous pouvoirs au nom de la Société pour :

- a) signer des contrats avec des institutions financières pour des produits ou services financiers et de signer des lettres d'instructions écrites en accord avec ces contrats ;
- b) signer des accords de découvert ou d'emprunt avec une institution financière appartenant au groupe ExxonMobil jusqu'à un montant de 100 M€ (cent millions d'euros) pour chaque accord et mettre en place les procédures pour que ces fonds soient crédités sur les comptes de la Société. Ce montant est porté à 300M€ (trois cents millions) pour des conventions d'avances de trésorerie signées avec des sociétés appartenant au groupe ExxonMobil en France.
- c) ouvrir des lettres de crédit et signer tout accord ou avenant à ce sujet ;
- d) donner des garanties d'indemnisation ou mettre en place des garanties bancaires ou de bonne fin.

Deux personnes parmi les Personnes Autorisées, agissant conjointement, sont autorisées et habilitées à conclure au nom de la Société, soit avec Exxon Mobil Corporation soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de Trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la Société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture desdits comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne pourra être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de Direction.

Rien de ce qui est inclus dans l'ensemble de la présente résolution ne doit être interprété comme permettant des transactions contraires aux lois applicables.

Les Auditeurs et Commissaires aux Comptes auront accès à l'ensemble des enregistrements concernant les comptes de la Société.

Les résolutions bancaires ou toute autre résolution couvrant les mêmes domaines qui ont pu être prises dans le passé sont remplacées par la présente résolution.

QUATRIEME RESOLUTION

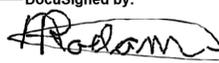
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités ainsi que tous les dépôts et publications prescrits par la loi.

L'Associé Unique, ExxonMobil International Holdings B.V.
représenté par

DocuSigned by:

CD077883C18448D...

J. F. ALEN

DocuSigned by:

DCDE12CC82F44C7...

A. ROELAND

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Nous vous présentons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2023, d'une durée de 12 mois.

1. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Situation de la société durant l'année 2023

La société ExxonMobil France Holding SAS (« EMFH » ou « la société ») est une holding n'ayant pas d'activité opérationnelle.

1.1.1. Activité de la branche Chimie

EMFH détient 100% d'ExxonMobil Chemical France (« EMCF »), 50% d'Infineum France SNC et 100% de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés (« SFLA »).

La société EMCF a assuré au cours de l'exercice 2023 des activités de fabrication à Port-Jérôme-sur-Seine et de vente.

Les ventes d'EMCF en volume s'élèvent en 2023 à 1,6 million de tonnes, au même niveau que 2022.

Le chiffre d'affaires 2023 d'EMCF s'élève à 1 801 M€ contre 2 410 M€ en 2022, en baisse de 25%.

Malgré une petite progression en septembre de ses activités amont, la chimie en France reste en fort repli en moyenne en 2023, à près de -4 % en volume à fin septembre sur un an contre +0,8 % pour l'industrie manufacturière. Elle est toujours pénalisée par le différentiel de compétitivité dû aux prix de l'énergie et des matières premières qui dégrade ses activités amont et par des niveaux de carnets de commandes très bas.

La chimie en France connaît une baisse toujours plus modérée de sa production relativement à la moyenne européenne ou à l'Allemagne, tirée par la progression des parfums et produits cosmétiques qui masque toutefois le fort repli des activités de la chimie de base de même ampleur que la moyenne européenne.

Par ailleurs, la chimie en Europe décroche plus qu'aux Etats-Unis ou en Chine du fait de l'arrivée massive en Europe d'importations issues de surcapacités mondiales et d'un déficit de compétitivité lié à l'énergie.

En conséquence, les prix à la production et les ventes de la chimie ont chuté quand les échanges extérieurs sont en contraction. Les entreprises en manque de commandes sont obligées de réduire leurs coûts et d'adapter leur niveau de production. D'après les enquêtes de conjoncture, les industriels de la chimie en France n'attendent pas de reprise à court terme du fait de perspectives négatives sur leurs carnets de commandes.

Dans le contexte de reflux des prix de l'énergie et de demande atone, la chimie en France a aussi fait face à une pression sur les prix de production, conduisant à une baisse de 10 % en cumul à fin septembre sur un an. La remontée récente des prix du pétrole a d'ailleurs été peu suivie dans les prix de la chimie organique, laissant suggérer des pincements de marges dans le contexte de faibles débouchés sur certains marchés.

En 2023, l'activité d'EMCF a été marquée par un contexte de marché très difficile, les marchés oléfinés et polyoléfinés étant en bas de cycle étendu post-pandémie et soumis à une rude concurrence des Etats-Unis et du Moyen Orient. Pour l'activité d'Escorez (adhésifs), avec une forte concurrence chinoise, EMCF a annoncé l'arrêt de production des résines hydrogénées 5000.

L'année 2023 a été marquée par une bonne fiabilité des unités avec des progrès sur la fiabilité des fours de craquage et sur les unités polymères.

Afin d'améliorer sa compétitivité, EMCF renforce son intégration avec la plateforme de raffinage de Gravenchon au-delà même des capacités de craquage d'alimentations plus légères telles que définies par le projet Light Feed Bottleneck. La construction par la société GreenDot d'une usine de recyclage de déchets plastiques se poursuit et offrira au site pétrochimique la possibilité de participer à l'effort de transition vers une économie circulaire. Enfin un projet de production de SO₃ in-situ permettra de garantir un approvisionnement plus régulier des unités de sulfonate de magnésium opérées par EMCF pour le compte de la Joint-Venture Infineum.

En dépit de ces efforts, EMCF enregistre en 2023 une perte de 515 M€ et se trouve dans une situation de capitaux propres négatifs en fin d'exercice pour le montant de 484 M€.

Les dépenses d'investissements se sont élevées à 13 millions d'euros sur l'exercice 2023, stables par rapport à 2022 (13 millions d'euros).

Les charges de recherche et de développement engagées en 2023 s'élèvent à 13 millions d'euros, contre 10 millions d'euros en 2022.

Le chiffre d'affaires d'Infineum France s'est élevé à 880 M€ en 2023 en baisse de 12,7 % par rapport à 2022, pour un résultat net positif de 74 M€.

La société SFLA n'a eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice 2023.

1.1.2. Activité de la branche Pétrole

EMFH détient 82,89% d'Esso Société Anonyme Française (« Esso S.A.F. »), société cotée à la bourse de Paris.

Les raffineries de la société Esso Raffinage S.A.S. ont traité 15,3 millions de tonnes de pétrole brut en 2023, en hausse de 3,4 % par rapport à 2022, dont 9,6 millions de tonnes par la raffinerie de Gravenchon, soit un taux d'utilisation de 75 % de sa capacité de traitement, et 5,7 millions de tonnes par la raffinerie de Fos, ce qui représente un taux d'utilisation de 84 %.

Les mouvements sociaux de protestation contre la réforme nationale des retraites au cours du premier semestre ont plus fortement impacté la raffinerie de Gravenchon. Les perturbations logistiques et en particulier le blocage complet du terminal pétrolier tiers du Havre ont ainsi conduit à son arrêt complet entre le 25 mars et le 4 avril 2023.

La production de carburants d'aviation durable (SAF) a démarré à la raffinerie de Gravenchon en novembre 2023.

Le groupe Esso S.A.F. a conclu un accord avec EG Group pour convertir au minimum 200 stations-service, précédemment à l'enseigne BP, et les transformer à la marque et aux standards Esso. Il est également prévu de réaliser des travaux de modernisation sur les stations-service Esso actuellement opérées par EG Group. Cet accord permettra de sécuriser des débouchés pour les raffineries Esso avec un contrat d'approvisionnement long terme. Avec ce nouveau partenariat, la part de marché

d'Esso dans la distribution de carburants en France sera proche de 8 %, avec environ 800 stations-service à la marque Esso en France. Au 31 décembre 2023, 50 stations avaient déjà été converties à l'enseigne Esso.

Les volumes totaux vendus en 2023 s'élèvent à 26,3 millions de m³ et sont en baisse de 8 % par rapport à 2022. Les volumes vendus sur le marché intérieur sont en baisse de 5 %.

Le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe de 19,2 milliards d'euros est en baisse de 23 % par rapport à 2022. Cette baisse résulte de la baisse des cours des produits pétroliers sur la période et de la baisse des volumes de ventes.

En 2023, le groupe a investi 60 millions d'euros dont 55 millions d'euros dans les raffineries incluant 22 millions d'euros en capitalisation de coûts des grands arrêts pour entretien.

Pour 2024, le groupe prévoit des investissements pour un montant estimé à 113 millions d'euros.

EMFH détient également au 31 décembre 2023, 1 action de la société Worex SNC représentant 0,001% du capital.

1.2. Évolution prévisible de la situation de la société pour l'année 2024

Les produits seront constitués des dividendes à recevoir des filiales et participations le cas échéant.

Concernant l'activité d'EMCF, de nouvelles pertes sont attendues en raison de la persistance d'une situation de bas de cycle, cf. § 3.6 listant les événements post-clôture dont le projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024.

La charge nette d'impôt dépendra du profit d'intégration fiscale.

La valeur comptable des titres détenus dans les filiales et participation continuera d'être évaluée suivant l'évolution de leur situation.

2. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1. Examen des comptes et résultat de l'exercice

EMFH, ayant une activité de holding, a perçu des distributions de ses filiales et participations suivantes :

- Esso S.A.F. pour un montant de 21 310 736 €
- Infineum France SNC pour un montant de 18 951 081 € ;
- Worex SNC pour un montant de 269 €.

Par ailleurs, EMFH a perçu en 2023 des produits d'intérêts financiers pour un montant net de 5 684 666 euros dont 4 533 059 euros versés par la filiale EMCF.

La provision pour dépréciation de l'intégralité de la valeur des titres EMCF dans les livres d'EMFH constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 211,4 M€ a été maintenue au 31 décembre 2023.

Le résultat financier s'établit à 46 M€.

Le résultat exceptionnel en 2023 est une perte de 484,1 M€ et comprend une dotation à la provision pour risque pour le montant de 484 M€ correspondant à la situation nette négative de sa filiale EMCF au 31/12/2023 ainsi qu'une dotation à la provision pour garantie de passifs entre EMFH et Sogesi, associé unique de la société Noroxo S.A.S., pour le montant de 0,1 M€.

Au 31 décembre 2023, il est constaté un crédit d'impôt pour le groupe EMFH d'un montant de 0,1 M€.

Le résultat net est une perte de 438 M€.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'établissent à 850 M€ et la position nette de trésorerie est positive de 153 M€.

Au cours de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et le résultat net des principales filiales et participations d'EMFH ont été les suivants :

M€	Chiffre d'Affaires	Résultat Net
ESSO S.A.F.	18 785	576
ExxonMobil Chemical France	1 801	(515)
Infineum France	880	74

2.2. Affectation du résultat et dividende

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2023, à savoir :

Report à nouveau avant affectation	(175 415 728,90) €
Résultat net 2023	(438 159 731,23) €
Soit un total de :	(613 575 460,13) €

De la façon suivante :

Affectation à la réserve légale	0,00 €
Dividende	0,00 €
Report à nouveau après affectation	(613 575 460,13) €
Soit un total de :	(613 575 460,13) €

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende Net	Précompte	Total
2020	0 €	-	0 €
2021	0 €	-	0 €
2022	0 €	-	0 €

3. INFORMATIONS

3.1. Actionnariat

La société est détenue à 100% par la société ExxonMobil International Holdings B.V.

3.2. Charges non déductibles fiscalement

Néant.

3.3. Situation des capitaux propres

Les capitaux propres ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.

3.4. Délais de paiement

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous rappelons la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du 31 décembre 2023 par date d'échéance :

- Au 31 décembre 2023, la société n'a pas de dettes fournisseurs, le solde de 8 460,00 euros du poste Fournisseurs étant uniquement constitué de factures non parvenues.

3.5. Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

La société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans entrant dans cette catégorie.

3.6. Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion

- **Transformation de Worex S.N.C. en S.A.S au 1^{er} janvier 2024 :**

Dans le cadre de ce changement, l'unique action Worex détenue par EMFH a été cédée à la société Esso S.A.F.

- **Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer :**

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 20 janvier 2024. Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service. Certains équipements ont également été remplacés par du matériel de dernière génération. Ce grand arrêt programmé a également permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique et d'intégration thermique pour réduire les émissions de CO₂ de la raffinerie et ainsi préparer le chemin d'une décarbonation des activités de la raffinerie.

Ce chantier réalisé par le personnel Esso et par des entreprises intervenantes a représenté environ 500 000 heures de travail réalisées par 1 500 personnes présentes sur le site pendant les travaux.

Les unités de production ont redémarré progressivement à partir du 8 mars 2024.

- **Incendie à la raffinerie de Gravenchon :**

Un feu s'est déclaré le lundi 11 mars 2024 vers 15h25 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Il a été rapidement maîtrisé par les moyens internes du site et a pris fin vers 20h. Le Plan d'Opérations Interne déclenché a été levé le mardi 12 mars. Cinq membres du personnel ont été pris en charge par le service médical du site et un seul salarié a dû être brièvement hospitalisé.

La raffinerie fonctionne depuis cet incendie à environ 50 % de sa capacité de production et les équipes du groupe Esso restent mobilisées pour assurer l'approvisionnement des clients. Une enquête interne pour déterminer les causes de l'incendie est en cours en collaboration avec les autorités compétentes. Les travaux de réparation sont en cours et se dérouleront sur plusieurs semaines.

- **Projet de vente des activités raffinage et logistique du sud de la France à la société Rhône Énergies :**

Le groupe Esso S.A.F. a annoncé avoir débuté le 11 avril 2024 un processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel pour la vente de ses activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France à la société Rhône Énergies, un consortium composé de Entara LLC et Trafigura Pte Ltd. Ce projet de vente comprend notamment la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, des dépôts de Toulouse et Vilette-de-Vienne.

Dans le cadre de ce projet, 310 salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso S.A.F. travaillant sur les sites concernés seraient transférés dans la nouvelle entité Rhône Energies conformément à la réglementation en vigueur.

L'offre d'achat de Rhône Énergies prévoit l'acquisition des actifs et des inventaires sur site(s). La mise en œuvre du projet de cession reste soumise à des conditions suspensives ainsi qu'aux formalités et autorisations d'usage pour ce type de transaction.

- **Projet de restructuration des activités de la société ExxonMobil Chemical France :**

La société EMCF a communiqué le 11 avril 2024, lors d'un Comité Social et Economique Central de l'UES ESAF/ERSAS/EMCF, son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024. En dépit des mesures prises pour réduire les coûts et améliorer leur performance économique ces dernières années, ces unités ne sont pas

économiquement viables. En effet, la configuration du vapocraqueur, sa taille comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendent non compétitif.

Ce projet de fermeture devrait entraîner la suppression de 677 emplois au périmètre des sociétés du groupe ExxonMobil en France sur l'année 2025. La société prévoit de démanteler à terme les installations concernées et d'engager la réhabilitation environnementale. La recherche de solutions individuelles et collectives sera engagée après la consultation des représentants du personnel. Des mesures d'accompagnement renforcées visant au retour à l'emploi seront proposées, aucun départ n'est envisagé avant 2025.

EMFH, en qualité d'actionnaire unique de sa filiale EMCF, a confirmé son intention d'accompagner la société EMCF ces prochains mois pour le financement de ce projet de réorganisation.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels ;
- approuver les diverses résolutions qui vous seront proposées.



Le Président